

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Falls divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 SEPTEMBRE

Affaire de Raon-la-Plaine

Ce douloureux événement, qui cause dans toute la région une si légitime émotion, s'est produit sur le territoire de la commune de Vexaincourt (Vosges), au lieu dit la Corbeille, à six ou huit mètres de la frontière.

Les taches de sang et les nombreux témoignages recueillis attestent ce fait. D'ailleurs, comme vous le verrez tout à l'heure, les Allemands ne contestent pas ce point, autant qu'on peut le croire jusqu'ici.

La Corbeille est un endroit très découvert. Du territoire annexé, on peut voir très facilement tout ce qui s'y passe.

En Alsace, à gauche, se trouve une sapinière sous laquelle Richard Kauffmann, l'auteur de l'attentat, se trouvait et surveillait la frontière.

Voici les faits rapportés exactement et tels que M. Sadoul, procureur général de Nancy, les consigne dans les rapports qu'il adresse au ministère de l'intérieur.

L'incident s'est produit samedi à midi.

Cinq chasseurs, accompagnés de plusieurs piqueurs, se trouvaient sur le territoire de la commune de Vexaincourt, au lieu dit la Corbeille, dans un endroit découvert, à quelques mètres de la frontière allemande. La chasse allait recommencer, lorsque trois coups de feu partirent de la sapinière.

Un chasseur et un piqueur s'affaissèrent immédiatement : le chasseur, M. de Wangen de Géroldseck, sous-lieutenant au 42^e dragons, à Commercy, actuellement en congé, qui suivait la chasse en costume civil, avait reçu au-dessous du genou droit une blessure profonde ; le piqueur, M. Brignon, avait été atteint par une balle dans la région du ventre.

Après examen, il fut reconnu que les balles provenaient d'armes de guerre.

Transporté à Raon-les-Leau, M. Brignon y mourut après cinq heures et demie d'a-

troces souffrances. Quant à M. de Wangen, il a pu donner sur cette sanglante aventure des renseignements que ses compagnons de chasse ont confirmé de tous points.

Il résulte de ces renseignements que les chasseurs, partis le matin de la commune d'Allarmont, s'étaient donné rendez-vous pour midi sur le territoire de Vexaincourt, à plusieurs mètres de la ligne des bornes françaises et allemandes. Ils allaient poursuivre la chasse lorsque trois coups de feu partirent inopinément du territoire annexé. Les coups de feu avaient été tirés par un soldat allemand en uniforme.

L'enquête du procureur général confirme cette dernière indication. Le soldat qui a tiré sur nos compatriotes est un nommé Richard Kauffmann, chasseur en garnison à Saverne, qui avait été adjoint aux forestiers de la frontière pour les aider dans leur surveillance de braconnage.

Dimanche, à 5 heures du soir, au moment où M. Sadoul revenait sur les lieux pour continuer son enquête, le commissaire allemand de Schirmeck s'est présenté avec des agents forestiers sur la frontière et s'est officiellement abouché avec le procureur général de Nancy. Les deux fonctionnaires causaient, ayant la frontière entre eux.

Le commissaire allemand, sans entrer dans les détails de l'affaire, a confirmé que les coups de feu avaient été tirés par un chasseur du nom de Richard Kauffmann qui a pris les chasseurs français pour des braconniers. Richard Kauffmann prétend, d'ailleurs, qu'il n'a fait feu qu'après avoir crié : « Halte ! » à trois reprises différentes.

Cette allégation est démentie par les compagnons de chasse de MM. Brignon et de Wangen, ainsi que par d'autres témoignages. Tels sont, à l'heure actuelle, les faits relevés par l'enquête française. Cette enquête ne pourra être terminée que ce soir ou demain. Par bonheur, M. Sadoul, procureur général de Nancy, se trouvait en congé à Rion-l'Étape, son pays d'origine, je crois.

Cette commune étant située seulement à dix-neuf kilomètres de Vexaincourt, M. Sadoul a pu commencer aussitôt son enquête.

De leur côté, les Allemands ont procédé à une information immédiate. Le commissaire de police de Schirmeck a été avisé de l'incident par Kauffmann lui-même qui est venu lui raconter ce qu'il venait de faire.

M. Flourens, ministre des affaires étrangères, a été prévenu de l'incident de Vexaincourt par une dépêche de M. Sadoul qui lui est arrivée à midi. Dans le courant de la journée d'hier matin, le gouvernement a reçu à ce sujet de nombreuses dépêches. Les faits relevés par l'enquête sont signalés au ministre de l'intérieur qui les envoie à M. Flourens après en avoir pris connaissance.

Une longue entrevue a eu lieu entre MM. Mazeau, Rouvier et Flourens. A la suite de cet entretien, une dépêche a été envoyée à M. Raindre, conseiller de l'ambassade française à Berlin. Ce télégramme relate l'incident tel qu'il apparaît à première vue.

C'est seulement lorsque l'enquête française aura pris fin que M. Raindre, en l'absence de M. Herbeite, qui est d'ailleurs sur le point de retourner à son poste, communiquera à la chancellerie allemande les réclamations du gouvernement français.

Il est donc inexact de dire qu'une action diplomatique est dès à présent engagée. M. Raindre a simplement reçu mandat de signaler au gouvernement allemand la mort tragique de M. Brignon et la blessure reçue par M. de Wangen. Il doit, en outre, indiquer à M. Herbert de Bismarck que l'enquête française se poursuit activement et qu'il y aurait intérêt à ce que l'enquête allemande fût poursuivie avec la même activité.

Le rapport de M. Sadoul, procureur général à Nancy, de l'incident de Vexaincourt, est attendu vers trois heures au ministère des affaires étrangères.

M. Sadoul a déjà informé le gouvernement français que les conclusions de son rapport étaient conformes, dans leur ensemble, aux indications générales qu'il a précédemment télégraphiées.

Il est difficile de pressentir quel pourra être le caractère des revendications de la France au cas où l'Allemagne ne serait pas

disposée à nous donner spontanément pleine et entière satisfaction.

M. Brignon, qui était sans fortune, laisse une femme et quatre enfants.

Il semble donc qu'une question d'indemnité se pose, en dehors de la punition qui pourra être infligée par le gouvernement allemand à un soldat qui, par méprise ou non, a tué un de nos compatriotes et en a blessé un autre grièvement.

L'émotion a été grande à Paris quand on a connu l'incident de la frontière. Cependant la population a envisagé la situation avec un calme et un sang-froid qui lui font le plus grand honneur. A la Bourse même, où la spéculation s'empare avec empressement de toutes les nouvelles, la baisse a été très peu sensible. Pas d'affolement.

La rente a seulement baissé d'environ 30 centimes et encore à la suite d'une hausse antérieure de 50 centimes. Il est bon de faire remarquer qu'au moment de l'incident Schnaebelé il y avait eu baisse de plus d'un franc.

Le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a eu dimanche à trois heures, au ministère des affaires étrangères, une conférence avec M. Flourens.

Berlin, 26 septembre.

La nouvelle d'un double meurtre commis à la frontière a produit ici une émotion extraordinaire. On considère le fait comme pouvant entraîner des conséquences fort graves. Les détails me manquent encore, mais on dit que les deux Français, s'étant égarés sur le territoire allemand, ont été victimes d'un excès de discipline de la part des douaniers qui ont l'ordre formel de tirer sur tout individu se présentant en armes à la frontière. Il s'agissait de deux civils et non pas d'un officier et d'un garde-chasse.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le Commission du budget, à l'occasion de l'examen du budget de la justice, a résolu

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Une heure s'écoula dans un profond silence. Cartahut dirigeait son bateau, maintenait les voiles, et se tenait près de la côte dont il connaissait toutes les dentelures, on eût dit qu'il tenait à ne pas se montrer en pleine mer.

Un assez long espace séparait déjà les fugitifs de Rochefort et du bague. La joie et l'espérance renaissaient au cœur des trois compagnons, mais une vague inquiétude se lisait toujours dans les yeux du marin qui ne cessait d'interroger l'horizon du regard.

Subitement, au détour d'une falaise qui pendant longtemps leur avait caché la haute mer, Rouget se détourna et poussa un cri :

— Encore un vaisseau, dit-il.

— Oui, répondit le Potard, un vaisseau qui vient vers nous.

Cartahut s'élança de l'autre côté de la voile et des rides profondes se formèrent sur son front.

— C'est vrai, murmura-t-il ; c'est le garde-côte.

— Qu'est-ce que c'est qu'un garde-côte ?

— C'est un navire de la marine des douanes

qui surveille les côtes... dans un quart d'heure, peut-être avant, il sera sur nous.

— Nous a-t-il vu ?

— Il y a longtemps, soyez-en sûrs. Rien n'échappe aux lunettes d'approche de ces messieurs. D'ailleurs, qu'est-ce que cela peut vous faire qu'on nous ait vus ? ajouta Cartahut avec un sourire gouailleur. Nous n'avons rien à craindre du garde-côte.

— C'est vrai, fit le Potard.

Les trois hommes reprirent leurs places, mais les yeux de Rouget et de Beaugard restèrent attachés sur le navire qui s'avançait rapidement, servi à la fois par ses voiles et sa machine à vapeur.

Le marin observait avec attention ses passagers. Tout à coup, un coup de canon retentit à bord du garde-côte.

Le Potard, Rouget et Beaugard se regardèrent avec angoisse.

Cartahut se leva :

— Attention, dit-il, il faut s'arrêter. Voilà le signal.

— Quel signal ?

— Le coup de canon que vous avez entendu veut dire : « Arrêtez-vous, et dites-nous qui vous êtes. » Cela ne m'étonne pas. J'étais même surpris de n'avoir pas encore vu le garde-côte.

— Mais que cherche-t-on ?

— On cherche les forçats évadés, on va fouiller ainsi toutes les barques de la baie. Si nous ne nous arrêtons pas pour recevoir la visite, ou pour dire notre nom, on nous coulerait à coups de canon.

En parlant ainsi, Cartahut repliait les voiles et arrêta le *Saint-François*.

Déjà l'on entendait le bruit de la machine du garde-côte qui grandissait à vue d'œil et l'on apercevait le capitaine, debout à l'avant avec une lorgnette braquée sur l'embarcation.

Rouget et Beaugard tremblaient comme les feuilles du peuplier agitées par le vent.

Cartahut voulut éclaircir ses doutes et usa d'un stratagème.

— Ah ! monsieur Potard, s'écria-t-il en riant, si vous étiez le forçat évadé, je n'aurais plus qu'un conseil à vous donner.

— Lequel ? demanda le Potard en pâlisant.

— Celui de vous jeter à l'eau, si vous savez nager, et de gagner la côte en toute hâte, car dans cinq minutes vous seriez pris.

Aussitôt on eut le plus singulier spectacle qu'il soit possible d'imaginer.

Le Potard enleva sa veste d'un brusque mouvement.

— A l'eau, à l'eau ! s'écria-t-il ; sauve qui peut ! Louis et Jean, poussant un cri de rage, l'imitèrent aussitôt :

— A l'eau ! disait Rouget. Plutôt la mort que le bague !

— A l'eau ! murmurait Beaugard. Adieu, Française !

Et, d'un bond, le Potard le premier s'élança par-dessus le sabord.

Cartahut n'eut que le temps de le retenir d'une main vigoureuse, avant qu'il ne fut tombé, et d'arrêter aussi ses deux compagnons, en poussant un éclat de rire vibrant que tous les rochers répercutèrent et qui parvint jusqu'au garde-côte.

— Voilà de joyeux vivants, dit le capitaine à son enseigne.

— Ce sont des gars de Rochefort, sans doute.

— Nous allons le savoir à l'instant.

Pendant ce temps, Cartahut, cessant de rire tout d'un coup et prenant une voix grave, disait aux trois compagnons :

— Asseyez-vous et demeurez tranquilles, ou vous êtes perdus. Je l'avais bien deviné que vous étiez les deux forçats évadés, mais je ne vous livrerai pas.

Le Potard, Rouget et Beaugard s'arrêtaient, confondus, haletants, ne sachant quel parti prendre.

Une profonde angoisse se lisait sur leurs visages.

— Remettez vos vestes, et faites tout ce que je ferai, si vous tenez à la vie et à la liberté.

Le Potard prit aussitôt son parti. La solennité de Cartahut indiquait la gravité du péril.

d'appeler l'attention du garde des sceaux sur les scandales qui se sont produits récemment aux audiences de la Cour d'assises, et d'insister pour que des mesures soient prises afin de prévenir le retour de pareils incidents.

Nous ne doutons pas que M. le ministre de la Justice ne s'empresse de donner satisfaction à ce vœu. Il n'est sans doute pas au pouvoir de la chancellerie de supprimer les curiosités malsaines que certaines affaires criminelles éveillent dans le public; mais il dépend de la magistrature de ne pas les favoriser et les encourager comme elle l'a fait trop souvent.

Il serait bon aussi que l'Ordre des avocats fût le nécessaire pour empêcher des indiscretions telles que celles qui ont été commises. Il est incroyable que, à peine le dossier d'une affaire criminelle est-il sorti du cabinet du juge d'instruction pour être communiqué au défenseur, on voie des pièces de ce dossier, des correspondances intimes et scandaleuses, imprimées dans certains journaux. Le fait s'est produit pourtant. Il semble qu'il ne devrait pas se renouveler.

UNE QUESTION

« Faudra-t-il donc, s'écria le *Rappel*, finir cette année, comme l'année dernière, par des douzièmes provisoires? Faudra-t-il passer les premiers mois de l'année prochaine à discuter comme dans une bagarre un budget en retard, ne recevoir qu'avec un retard égal le budget suivant et se trouver encore acculé aux mêmes impasses? »

Eh bien, faudrait-il donc que la République modifiât complètement ses habitudes.

M. Rouleaux-Dugage, député conservateur de l'Orne, est mort il y a moins d'une semaine.

Les électeurs sont convoqués pour le 16 octobre prochain.

Pourquoi tant de hâte? Serait-ce qu'on aurait un candidat républicain tout prêt et qu'on espère que les conservateurs n'auront pas le temps de s'entendre?

On le dit.

Un bel exemple de routine administrative.

Au cours de la dernière session du Conseil général des Bouches-du-Rhône, la Commission des finances s'est aperçue qu'un employé spécial touchait annuellement la somme de huit cents francs comme gardien du tour.

Or, le tour est supprimé depuis 1867. Il y avait donc vingt ans qu'un employé était appointé pour ne rien faire.

Il a ainsi touché 46.000 fr. qui ne lui ont point coûté grand-peine. C'est le seul tour dont il se soit bien tiré.

Naturellement le crédit a été supprimé. Mais l'argent perdu ne se retrouvera pas.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 septembre.

Le marché a eu aujourd'hui une attitude inquiète produite par les événements qui ont eu lieu à la frontière; sous cette influence nos cours retombent: 3 0/0, 81.32; 4 1/2 0/0, 108.90.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.360. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair. Les demandes aux environs de 380 et 485 sont très actives.

La Société Générale a des transactions suivies à 461. La situation de la société fait prévoir un cours plus élevé et plus en rapport avec la valeur réelle du titre.

La Banque d'Escompte est demandée à 470. A la reprise qui semble s'annoncer sur le marché le cours de 500 sera rapidement atteint.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiliers à 605.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1887 un dividende de 40 fr. nets d'impôt. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont recherchées par les capitaux de l'épargne. Jouissant de garanties de premier ordre, les petits capitalistes s'y emploient de préférence.

L'action de Panama cote 356, quelques adversaires ont cherché par une manœuvre de spéculation à abaisser le cours, mais il n'a pu tenir devant les demandes qui se sont produites à ce cours.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

Nouvelles militaires.

LES CHIENS DE GUERRE

Organisé à la hâte et avec des chiens de guerre improvisés dont la plupart ne remplissaient nullement les conditions de race, d'intelligence ou d'aptitudes, le service n'a pu fonctionner sérieusement que dans un seul régiment du 9^e corps, le 32^e. Les résultats ont cependant été absolument concluants et ont dépassé tout ce que l'on pouvait attendre au bout de si peu de temps.

Sans aucune fatigue pour les fantassins, M. le lieutenant Jupin, chargé de l'expérience, a assuré aux avant-postes la communication entre les petits-postes et grand-gardes, entre les grand-gardes et réserves des avant-postes. Les dépêches portées au cou du chien dans un petit sac en cuir arrivaient très vite et sans erreur. Après un tel résultat, obtenu en si peu de temps, — trois jours de dressage, — il est permis d'affirmer que le système de correspondance par fanions a vécu.

En effet, par ce moyen on ne peut guère transmettre plus d'un mot à la minute, l'envoi d'une dépêche demande donc environ 10 minutes. Avec les chiens estafettes on envoie plusieurs longues dépêches et on reçoit la réponse dans le même laps de temps.

Cet excellent résultat n'a été obtenu, il est vrai, qu'avec deux chiens très bien doués; le temps a manqué pour les dresser tous également.

Enfin on a pu se rendre compte au 32^e que les surprises nocturnes étaient désormais impossibles contre une ligne d'avant-

postes pourvue des chiens militaires. — Pratiquement — tous les deux jours environ — M. le lieutenant Jupin a fait fonctionner les chiens comme vedettes: à 300 ou 350 mètres et plus, l'approche d'un isolé, d'une patrouille ennemie était éventée; les chiens prévenaient par un léger grondement, puis, si ces étrangers continuaient à s'approcher, il devenait alors impossible de modérer les chiens qui, à 50 ou 60 mètres, se mettaient à aboyer furieusement en se portant en avant. Même des sentinelles endormies ou fatiguées n'avaient pas à craindre d'être levées.

Moins d'une année suffirait à organiser ce nouveau service dans tous les régiments et nous aurions ainsi promptement dépassé sur ce point les armées allemande, russe, italienne et turque, où se font des essais du même genre. (Progrès militaire.)

On lit dans le Progrès militaire:

« Nous n'avons cessé de demander à l'intendance de décentraliser les fournitures. Obligée de céder pour les blés et les farines, elle tient bon pour les fourrages. Ainsi, on a mis vendredi en adjudication des marchés qui, dans les garnisons d'artillerie comme Douai, Versailles, Le Mans, Orléans, Châlons, Besançon, Bourges, Poitiers, Rennes, sont basés sur une moyenne dépassant 2.000 chevaux. Naturellement des adjudications de cette importance éloignent les agriculteurs, et deviennent le monopole de grands industriels, qui, se sachant sans concurrents sérieux, tiennent la dragée haute à l'Etat.

Les errements administratifs de la 5^e Direction vaudront, à la rentrée des Chambres, une interpellation au ministre de la guerre. Elle sera sans doute soutenue par M. René Brice. Le député d'Ille-et-Vilaine a obtenu, il y a deux ans, satisfaction du général Campenon pour les marchés de grain; le général Ferron ne pourra que montrer la même sollicitude pour les intérêts de l'agriculture en invitant les intendants de corps d'armée à dédoubler les arrosissements de fournitures de fourrages à partir du 4^e novembre 1888. Pour la période qui va s'ouvrir dans dix semaines, la faute est faite, et les grands fournisseurs vont encore réaliser de beaux bénéfices, tout en écoulant le plus possible ces foins hollandais dont les emballeurs de Paris ne veulent généralement pas. »

Un épouvantable accident est arrivé la semaine dernière près de Château-Thierry, sur le chemin de fer de l'Est. Un wagon-écurie contenant six chevaux conduits par les nommés Oger et Vigneron, cavaliers appartenant au 27^e dragons, a été la proie des flammes à quelques centaines de mètres de la station de Château-Thierry.

Le wagon était attaché derrière le fourgon de tête et le train emportant le wagon en feu ne s'arrêta que dans la gare.

On ne s'explique pas comment les cavaliers victimes du feu ne se sont pas fait entendre du chef de train.

On a transporté à l'hôpital les restes carbonisés des deux malheureux soldats.

Nous demanderons comment six chevaux de troupe n'étaient confiés qu'à deux cavaliers, tandis que, d'après les règlements, chaque cheval, pour être transporté à tarif réduit, doit être accompagné par un homme. On paye quand même la compagnie lorsqu'il n'y a pas le nombre d'hommes voulu.

RÉSULTATS DES MANŒUVRES ALLEMANDES

Les grandes manœuvres n'ont pas donné de remarquables résultats sur trois points: l'introduction du nouveau fusil à répétition; la nouvelle instruction de tir qui est la nouvelle ordonnance de campagne, ont montré, du reste, qu'il restait beaucoup de progrès à accomplir.

On n'a pas atteint la rapidité de tir qu'on espérait; à plus forte raison on ne l'eût pas obtenue devant l'ennemi.

Des premières lignes de tirailleurs assez faibles ont été exercées à utiliser les replis du terrain pour arriver à ouvrir sans danger le feu à 300 ou 400 mètres.

Les lignes de tirailleurs avancés ont dû être renforcées; la rapidité du tir de celles-ci a laissé beaucoup à désirer.

On a fait, cette année, un grand usage de la pioche d'infanterie pour établir un grand nombre de travaux de défense.

La cavalerie n'a pas trouvé, dans ses manœuvres, l'occasion de faire des attaques en

masse; mais les exercices de division, près de Greiffenberg-Treptow, ont montré que la cavalerie était excellente et que ses chevaux étaient en bon état, malgré les fatigues des jours précédents.

On essaye, dans les manœuvres d'infanterie, un nouveau système de déploiement des forces consistant à exposer d'abord une chaîne très espacée, jusqu'à ce que l'ennemi faiblisse. On maintient ainsi le moral des troupes engagées.

Le nouveau paquetage et les nouvelles chaussures ont donné de bons résultats.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les Tramways Saumurois.

Notre impartialité nous fait un devoir d'accueillir l'article suivant qui nous est adressé par M. Paul Prouteau. Ces considérations, que nous avons annoncées hier, sont dues à la plume d'un Parisien, important actionnaire de l'entreprise saumuroise.

Depuis le temps, déjà trop long, où l'on ne voit plus d'ouvriers construisant ou terminant le réseau des tramways saumurois, bien des esprits sont inquiets sur la solution de ce problème: l'achèvement ou le non achèvement des deux lignes de Saint-Florent et de Fontevault. La majorité des habitants, des actionnaires surtout, désire que l'achèvement ait lieu dans le plus bref délai, afin d'en tirer tous les profits compatibles avec leurs affaires; et cette portion a tous les arguments de son côté. *Puisque vous avez concédé un tramway, que le tramway soit!*

D'autre part, un groupe, petit, minime même, se frotte les mains peut-être en voyant que cela ne se finit pas, et espère en tirer profit dans un temps donné!

Ce petit groupe, contrairement à ce que désire la majorité des actionnaires, prononce même tout bas, bien bas, le mot de *déchéance* (!), espérant, par ses courses subtiles, et par ses grands protecteurs, acheter, moyennant zéro, le résultat de quatre années d'études et de travail continu, travail payé par les actionnaires, qui sont les ouvriers de la première heure et qui se composent en grande partie d'actionnaires du pays saumurois.

Nous pouvons assurer à ces intéressants souscripteurs qu'ils peuvent être sans inquiétude, la *déchéance* ne saurait être prononcée. Le ministre des travaux publics, M. de Hérisson, est un honnête homme, et il ne voudra point frustrer des actionnaires sérieux, dans le but de réaliser quelques espérances et des désirs secrets.

En effet, pour qu'il y ait *déchéance*, il faudrait que la Compagnie fût absolument en dehors de toutes les limites permises; or, la première limite n'est pas même échue; et en supposant qu'elle le fût, nous pensons que les pouvoirs publics, avant de prononcer une *déchéance* qui ruinerait les actionnaires, y regarderait à plusieurs fois, quand d'ailleurs il n'y a jamais eu, en France, de *déchéance* prononcée qu'après plusieurs années d'attente, et alors qu'il était bien certain que la Compagnie concessionnaire ne pouvait arriver à bonne fin.

Tel ici n'est pas le cas. Si, en effet, nous examinons les choses comme elles sont réellement, nous voyons une Compagnie bien organisée, ayant un conseil d'administration composé en grande partie d'hommes sérieux; seulement, ce conseil d'administration a fait cession des travaux de construction des lignes à un entrepreneur, qui est devenu ensuite une société d'entreprise! Soit que cette entreprise alors n'ait jusqu'à ce jour travaillé que de ci, de là, et par volées, ou même qu'elle arrête en ce moment les travaux, il est évident que le conseil d'administration est là pour mettre l'entreprise en demeure de terminer le travail dans les délais stipulés au marché, et, au cas où l'entreprise ne tiendrait pas compte de la mise en demeure, l'administration possède des moyens coercitifs qu'elle a le devoir d'employer. Par exemple, elle défie dans sa caisse une quantité de titres qui doivent revenir à l'entreprise comme paiement de ses travaux après la mise en exploitation de la ligne; eh bien, elle a le pouvoir, disons plus, le devoir de faire vendre ces titres pour payer un nouvel entrepreneur qui achèverait les travaux au lieu et place d'une société d'entreprise impuissante.

Pour arriver à ce but, il ne manque

Il remit son vêtement et s'assit tranquillement à l'arrière.

Rouget et Beaugard suivirent son exemple et allèrent, l'un à l'arrière, l'autre à l'avant, après s'être une dernière fois serré la main.

Tous leurs plans, toutes leurs espérances, tous leurs rêves étaient à la merci d'un inconnu et aussi du hasard.

Si Cogne-Dur ou Voit-Goutte, ou tout autre garde du bagne étaient sur le garde-côte dont le nom: la Providence, se lisait distinctement, ils étaient perdus sans ressources.

Rouget, convaincu qu'ils n'échapperaient pas au péril, courba la tête sous le destin et s'appêta à reprendre les chaînes; Beaugard pensa à ses parents, à sa fiancée, et pria Dieu de le délivrer une fois de plus.

Malheureusement, les récits de Cartahut se pressaient à son esprit pour lui rappeler que toute évasion était impossible.

Tout à coup la voix du marin s'éleva, joyeuse, dans les airs:

Sur le radeau de la Méduse
N'y avait pas un morceau de pain!

Le garde-côte stoppa à une trentaine de mètres.

— Ohé! du bateau, cria le porte-voix.

— Ohé! ohé!

— Qui êtes-vous?

— Le Saint-François, de Rochefort.

On entendit des éclats de rire sur le vaisseau, et la voix de l'enseigne:

— Gars de Rochefort, bons vivants, je l'avais bien dit!

Le porte-voix reprit:

— Ohé! du bateau, ohé!

— Ohé!

— Le nom du patron?

Cartahut ôta son bonnet de cuir, et agita ses bras en l'air:

— Cartahut! Cartahut!

Et le Potard, Rouget et Beaugard, pour suivre les conseils du marin, ôtèrent aussi leurs casquettes et les jetèrent en l'air, en répétant:

— Cartahut! Cartahut!

— Bonjour, Cartahut, dit une voix à l'avant du garde-côte.

Rouget et Beaugard sentirent une sueur froide couler sur tout leur corps.

C'est la voix du garde!

— Bonjour, Voit-Goutte! cria Cartahut de sa plus belle voix.

Les deux forçats se retournèrent vers la côte pour dissimuler leurs visages. Le Potard se courba et enleva févreusement l'eau de la cale.

(A suivre.)

qu'une chose, c'est de presser le conseil d'administration de la Compagnie de prendre une résolution virile, et pour l'y décider, j'allais dire le convier, il suffit que les souscripteurs ou porteurs d'actions donnent mandat à l'un d'eux de faire toutes les démarches près de M. le président Von Oven. On peut, dans ce but, choisir un actionnaire énergique de Paris, lequel, étant sur place, sera plus disposé à prendre la chose en main et à représenter les porteurs près du conseil qui certainement fera le nécessaire pour sauver l'argent des actionnaires, en faisant achever et recevoir les travaux bien conditionnés.

Il y a loin, bien loin, comme on voit, de cette solution à celle qu'on essaie de précéder, la *déchéance*, et il est certain qu'en agissant ainsi; on arrivera à un prompt achèvement qui contentera le public saumurois; et bientôt la mise en exploitation donnera satisfaction aux souscripteurs et porteurs d'actions.

Un peu d'entente est aussi facile qu'elle est nécessaire. Une simple lettre pouvant accréditer chaque porteur d'actions près le conseil d'administration de la Compagnie, le président, M. Von Oven, homme très éclairé et désireux de mener à bonne fin une affaire dont il est l'un des fondateurs, accueillera certainement le fondé de pouvoirs d'une façon sympathique, et il pourra de suite, aidé ainsi de ses collègues, donner le coup d'épaule nécessaire, organiser l'exploitation et bientôt remettre à l'assemblée générale une organisation économique et sérieuse; disons donc aux actionnaires, et répétons-le pour être bien entendu: FAIS CE QUE DOIS, etc.

Actionnaires, le salut est dans vos mains.

Sur la demande de plusieurs actionnaires, MM. Prouteau, bien connu des actionnaires, et de Persin, ingénieur civil à Paris, porteur d'actions, acceptent de faire toutes les démarches nécessaires pour arriver à la solution ci-dessus. Il suffira donc ainsi de donner, même par lettre simple, pouvoir à M. P. Prouteau, 47, rue de Nanterre, à Asnières (Seine), ou à M. de Persin, 29, cité des Fleurs, à Batignolles-Paris (Seine).

Et les actionnaires seront sauvés!
Et les tramways marcheront enfin!...

UN GROS ACTIONNAIRE DE PARIS.

J'accepte la mission d'être près du conseil d'administration le représentant de ceux qui ont confiance en moi.

PAUL PROUTEAU.

Dans la réunion d'actionnaires tenue samedi chez M. Chicoteau, il a été décidé qu'on mettrait les entrepreneurs actuels en demeure de terminer les travaux et de présenter la ligne à l'acceptation. S'ils ne pouvaient répondre à ce désir bien légitime des actionnaires, ils devront liquider amiablement ou y seront contraints par voie judiciaire.

En même temps, l'un des principaux intéressés présentait une proposition de M. Urens, directeur délégué de la Compagnie Centrale des Tramways et Chemins de fer à voie étroite de France. Cette société reprendrait le travail de M. Monprofit, désintéresserait tous les créanciers de l'entreprise et achèverait les travaux dans un bref délai. On nous dit même que cette Compagnie modifierait le mode de traction. Bonne nouvelle! Espérons qu'elle se confirmera.

Nous croyons que le salut des tramways saumurois est de ce côté et que les actionnaires n'ont qu'à adhérer aux propositions de cette société bien posée.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Concours du 2 octobre 1887, 9 heures du matin.

Fusil Gras, à 200 mètres.—Tir à volonté; 4 séries au maximum par tireur.

1^{re} classe. — 1^{er} prix, un reveil, offert par M. Gouin; 2^e prix, une épingle-insigne en vermeil; 3^e prix, une gourde avec gobelet; 4^e prix, une pipe; 5^e prix, une médaille bronze (42 ^m/_m); 6^e prix, une médaille bronze (32 ^m/_m), offerte par M. Roland.

2^e classe. — 1^{er} prix, une paire porte-fusil; 2^e prix, une épingle-insigne en vermeil; 3^e prix, une gourde à liqueur; 4^e prix, une médaille dorée (32 ^m/_m); 5^e prix, une médaille bronze (32 ^m/_m).

3^e classe. — 1^{er} prix, un fume-cigarette; 2^e

prix, une médaille bronze (42 ^m/_m); 3^e prix, une médaille dorée (32 ^m/_m).

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

On lit dans un journal espagnol, la *Epoca*, du 22 septembre :

« Le commandant Alvear et le capitaine marquis de Valcarlos, qui ont assisté comme représentants de l'Espagne aux manœuvres du 9^e corps d'armée, aux environs de Saumur, font le plus grand éloge du brillant état de l'armée, de la précision des manœuvres et de la supériorité de l'armement. »

Au nombre des victimes de l'incident qui s'est produit à la frontière samedi, et dont nous donnons les détails ci-dessus, se trouve un officier de l'École de cavalerie, M. de Wangen, malheureusement atteint par une balle prussienne. M. de Wangen a eu le genou brisé; la blessure, d'après les dernières nouvelles, semble devoir rendre l'amputation nécessaire.

UN CANARD. — A la foire de Brissac, jeudi dernier, des colporteurs offraient avec des cris étourdissants la biographie du général Boulanger. Ils faisaient courir le bruit que le général Boulanger, venu incognito aux manœuvres du 9^e corps, à Montreuil-Bellay, trouvant la viande des troupes de mauvaise qualité, avait emmené à Saumur, le dimanche, veille de la revue, toute l'artillerie et lui avait offert un plantureux dîner. Ce canard a fait, comme la marchandise étalée à la foire de la Saïal-Maurice: il n'a pas trouvé preneur, et il vole encore.

ELECTION LEGISLATIVE DES DEUX-SEVRES

M. Goiraud, républicain radical, 39,420 voix, élu.

M. de la Chevrelière, monarchiste, 37,444 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Giraud, républicain, décédé, qui avait été élu le premier au scrutin de ballottage du 15 octobre 1885 et en fait le troisième de la liste républicaine, MM. Antonin Proust et La Porte ayant été nommés au premier tour, le 4 octobre, — par 44,925 voix.

Nous reparlerons demain de cette élection dans laquelle les républicains de toutes couleurs comptaient sur une majorité écrasante.

Le ministre des finances vient de prendre une mesure qui causera, sans aucun doute, une vive émotion dans le monde commercial.

Les directeurs des contributions indirectes ont reçu une circulaire confidentielle retirant aux employés de cette administration le droit de « transiger » sur les procès-verbaux dressés pour fraude, lesquels seront tous, à l'avenir, portés devant les tribunaux.

LES CHAMPIGNONS.

Nous croyons utile, sans être trop alarmistes, de ne point laisser ignorer à nos lecteurs les accidents graves survenant, comme chaque année à cette époque, à la suite de repas composés de champignons mal choisis.

Une famille de Midroit, de Villebichot (Côte-d'Or), composée du père, soixante-quinze ans, de la mère, soixante-dix ans, et du fils, quarante-cinq ans, avait mangé, dimanche, des champignons cueillis le matin même.

Dans la nuit, les trois personnes furent prises de violentes douleurs d'entrailles.

On alla quérir un docteur à Nuits, mais ses efforts furent inutiles; le père et la mère moururent dans la soirée, et le fils succombait le lendemain.

FAITS DIVERS

LA JEUNESSE DE GOUNOD

Une anecdote sur la jeunesse de Gounod, contée par le *Matin* :

Tout jeune, Gounod manifestait le goût de la musique. Ses parents s'inquiétèrent de cette vocation artistique et s'en plaignirent au proviseur du collège, M. Poirson, qui les rassura.

— Lui, monsieur? Jamais, dit-il. Il sera professeur. Il a la bosse du latin et du grec.

Et M. Poirson fit appeler le lendemain le petit Charles dans son cabinet.

— On l'a encore surpris à griffonner sur du papier des notes de musique?

— Oui; je veux être musicien.

— Toi? Allons donc! ce n'est pas un état. D'ailleurs, voyons, que sais-tu faire?... Tiens, voici du papier, une plume. Compose-moi un air nouveau sur les paroles de *Joseph*: *A peine au sortir de l'enfance...* nous allons bien voir; dit M. Poirson triomphant.

C'était l'heure de la récréation.

Avant que la cloche de l'étude eût sonné, Gounod revenait avec sa page toute noire.

— Déjà! fit le proviseur. Eh bien! chante.

Gounod chanta. Il se mit au piano. Il fit pleurer le pauvre M. Poirson, qui se leva, l'embrassa et s'écria :

— Ah! ma foi, ils diront ce qu'ils voudront, fais de la musique.

Quand Gounod, premier grand-prix de Rome, fit exécuter sa première œuvre à Saint-Eustache, au retour il trouva ce billet, écrit de la main du vieux proviseur: « Bravo, cher homme que j'ai connu enfant! »

M. Poirson était allé, sans rien dire, écouter à l'ombre d'un pilier la musique de celui qu'il avait appelé le « petit Charles ».

La bourgeoise à sa cuisinière:

— Le veau d'hier n'était pas assez cuit.

— Oh! je le sais bien, Madame, et je l'ai fait recuire pour nous. Nous ne l'aurions pas mangé comme ça!

A table.

Un invité découpe délicatement une perdrix.

— Pauvre petite bête, soupire une dame sentimentale, quand on pense qu'il a fallu la tuer pour que nous la mangions.

L'invité, avec une grimace, après avoir flairé le gibier :

— Oh! il y a si longtemps qu'elle est morte!

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à aller visiter, quand ils iront à Paris, la *Bataille de Rezonville (Gravelotte)*, récemment inaugurée, 5, rue de Berri (Champs-Élysées).

Ce panorama, à coup sûr un des chefs d'œuvre de l'art moderne, s'étend sur une surface de dix-huit cents mètres carrés. Il a été exécuté par les deux plus grands peintres militaires de notre époque, *DETAILLE* et *DE NEUVILLE*. C'est une admirable peinture d'une puissance rare, d'une magie extraordinaire, donnant exactement l'idée de cette mémorable journée du 16 août 1870, glorieuse pour nos armes, et qui, vaillamment disputée, coûta aux armées française et allemande près de trente-deux mille officiers et soldats.

L'Agence du Crédit Lyonnais, à Angers, paie tous les Coupons sans aucun frais ni commission.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

Le Numéro d'Octobre vient de paraître; en voici le sommaire :

Octobre. Température du mois. L'homme, la vigne et le marais. Le général de Sonis. Travaux d'octobre. Les vieilles gloires de la France: le chevalier d'Assas, mort à l'ennemi le 15 octobre 1760. Le sémur (poésie). Comment on s'instruit auprès de la nature. Trait d'héroïsme d'une jeune fille. L'ex-voto (nouvelle). Histoires patriotiques: quatrièmes pièces!... Feu! Invocation des saints du mois. Devinettes, etc., etc.

ILLUSTRATIONS: 3 portraits: Le général de Sonis, Marie-Antoinette, Nicolas d'Assas. 7 gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un *sixième* GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire directement à l'administrateur, M. LÉOPOLD PALME, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LISEZ LE TRIBOULET

La 92^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient de paraître. Elle renferme des renseignements géologiques du plus grand intérêt. Outre une carte politique de l'Allemagne, deux gravures ornent le texte: L'une représente une vue de Ralishonne et l'autre des habitants de Bistriz en costume des dimanches.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre *DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée*, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris, MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchaud, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 FRANCS. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.

En vente la 50^e série.

BOURSE DE PARIS

DU 26 SEPTEMBRE 1887.

Rente 3 0/0.	81 30
Rente 3 0/0 amortissable	85 20
Rente 4 1/2.	102 50
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 80
Obligations du Trésor.	504 »

AVIS AUX CHASSEURS

On vient de recevoir à l'Épicerie Centrale les excellents *Pâtés de Saint-Hubert*, si estimés à Paris, composés de lièvre et de chevreuil, — qui sont vendus selon grandeur :

La boîte n° 1.	1 f. 40
La boîte n° 2.	2 »
La boîte n° 3.	2 75

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beauréaire, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Gielet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures e de midi à 6 heures.

HERNIES

Complètement guéries

Récompenses : deux médailles.

M. J. GLASER, notre compatriote alsacien, s'est encore une fois décidé à venir parmi nous et sera visible à Tours, les 27 et 28 septembre, hôtel de la Boule-d'Or; à Saumur, le 29 septembre, au grand hôtel de Londres; à Angers, les 30 septembre et 1^{er} octobre, hôtel du Cheval-Blanc.

Ce n'est pas par de vaines paroles, mais par les preuves authentiques, faciles à contrôler, que M. GLASER cherche à convaincre le public de la vérité de ce qu'il avance. Le traitement qu'il fait suivre à ses clients est des plus simples; par son nouvel appareil et par l'application qu'il en fait lui-même, le malade éprouve un réel soulagement, résultat d'une longue expérience. Le traitement est payable après guérison.

M. GLASER se rend à domicile sur demande. Envoyer 50 c. pour avoir la brochure explicative, à l'adresse de M. GLASER, spécialiste-berniaire, à Mulhouse (Alsace).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, et DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE

Aux enchères publiques,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Comprenant :

Une Maison d'habitation et dépendances, Moulin à Vent avec ses tournants et virants, Toits à porcs, Boulangerie, Hangar, Caves, Terres, Vignes et Prés,

Dépendant de successions bénéficiaires,

Le tout situé commune de Varennes-sous-Montsoreau.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 23 octobre 1887, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix sept-mbre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Anne Roudenet, épouse sans profession, dûment autorisée, de M. René Vallée, cultivateur, avec lequel elle demeure à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau;

2^o M. François Pinson, cultivateur aux Loges, commune de la Breille.

3^o M. Louis Pinson, cultivateur, au même lieu,

4^o M. Pierre Pinson, cultivateur à Villeberrier, agissant les sus-nommés en qualité d'héritiers sous bénéfice d'inventaire, pour moitié de M. Emile Roudenet, en son vivant, meunier au moulin du Bellay, commune d'Allonnes, où il est décédé le 8 juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

Et encore de :

1^o M. François Coulon, cultivateur à la Motte, commune de Varennes-sous-Montsoreau;

2^o M^{me} Louise Coulon, veuve de M. Etienne Audineau, rentière, demeurant à la Grande-Dime, commune de Varennes-sous-Montsoreau;

3^o M^{me} Marie Coulon, veuve de M. Jean Bernard, ladite dame propriétaire, demeurant à la Suze, commune de Varennes-sous-Montsoreau, agissant en qualité d'héritiers sous bénéfice d'inventaire de M^{me} Renée Coulon, sans profession, veuve de M. Jean Roudenet, décédée en son domicile au moulin du Bellay, commune d'Allonnes, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, agissant en outre, comme ayant accepté du chef de ladite dame, sous bénéfice d'inventaire, la succession de M. Emile Roudenet, son fils sus-nommé et préréféré, dans laquelle ladite dame était fondée pour moitié;

Ayant tous les sus-nommés M^e ALBERT pour avoué.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Varennes-sous-Montsoreau

1^{er} Lot.

Un corps de bâtiments, situé à Mongeville, composé de deux chambres à feu et d'un hangar; un autre corps de bâtiment comprenant un moulin à vent avec ses tournants et virants, une cave, un ancien moulin hors d'usage, servant de cave et de boulangerie, trois toits à porcs, cour et terre, le tout dans un ensemble d'une contenance superficielle d'un hectare soixante-six ares soixante-deux centiares, joignant au levant le chemin du Marais à Mongeville, au

midi le chemin de fer, chemin d'exploitation entre, au couchant Bernard et Régner, au nord un chemin, porté au cadastre sous les numéros 64 bis p. 65 p. 66 p. 67, 68, 69, et 70, section J.

Mise à prix 2.900

2^o Lot.

Un morceau de terre, situé à Flacé, sur lequel existe une grange où se trouve un pressoir et ses ustensiles et une écurie, ledit morceau d'une contenance de cinquante-deux ares treize centiares, porté au cadastre sous les numéros 322 p. 337, 338, 339, 340 et 341, section K, joignant au levant l'immeuble ci-après formant le troisième lot, au midi celui formant le quatrième lot, au couchant un chemin, au nord Bernard et Carré.

Mise à prix 2.700

3^o Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant trente-six ares trente-six centiares, porté au plan cadastral sous les numéros 319, 320, 321 et 322 p., joignant au levant Ory, au midi le 4^o lot, au couchant le 2^o lot, et au nord Ory.

Mise à prix 1.550

4^o Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant vingt-six ares cinquante centiares, porté au cadastre sous le numéro 257, section K, joignant au levant Millerand, au midi Reneaume, au couchant le chemin de Flacé à Mongeville, et au nord les 2^o et 3^o lots.

Mise à prix 1.200

5^o Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant trente-un ares, porté au plan cadastral sous le numéro 348, section K, joignant au levant le chemin de Flacé à Mongeville, au midi M^{me} veuve Coulon, au couchant le chemin du Marais, et au nord Bernard.

Mise à prix 650

6^o Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, d'une contenance de dix-sept ares cinquante centiares, affilé de quatre rangées de vignes et arbres fruitiers, joignant au levant et au midi Bernard, au couchant un chemin, et au nord Corbiseau.

Mise à prix 240

7^o Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant vingt-six ares, porté au plan cadastral sous les numéros 353 et 356, section K, joignant au levant et au midi Corbiseau, au couchant un chemin, et au nord David.

Mise à prix 380

8^o Lot.

Un morceau de terre, au même lieu, contenant quatre ares cinquante centiares, porté au cadastre sous le numéro 360, section K, joignant au levant Carré, au midi Langlois, au couchant un chemin, et au nord Vincent.

Mise à prix 65

9^o Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, porté au plan cadastral sous le n° 363, section K, contenant vingt-un ares trente centiares, joignant au levant et au nord veuve Ollivier-Malécot, au midi Moussard, et au couchant un chemin.

Mise à prix 580

10^o Lot.

Un pré, situé dans la prairie des Vauzelles, porté au plan cadastral sous les n°s 498 et 499, section K, d'une contenance de vingt-cinq ares soixante-dix centiares, joignant au levant Carré et Lamoureux, au midi Bienvenu, au couchant M. Boutet, et au nord une charrière.

Mise à prix 700

11^o Lot.

Un pré, situé au même lieu, d'une contenance de neuf ares, cinquante centiares, désigné au plan cadastral

sous le n° 321, section K, joignant au levant Drussé, au midi Gaudin, au couchant et au nord l'Aubion.

Mise à prix 300

12^o Lot.

Un pré, situé aux Barrières, contenant vingt-cinq ares cinquante-trois centiares porté au cadastre sous le n° 613, section K, joignant au levant et au nord Lamoureux, au midi M. Boutet et autres, et au couchant Simonneau.

Mise à prix 1.000

13^o Lot.

Un morceau de terre affilé de deux rangées de vignes, situé aux Courants, porté au cadastre sous le n° 533, section H, pour une contenance de douze ares cinquante centiares, joignant au levant Gaignon, au midi Borien, au couchant une charrière, au nord Langlois.

Mise à prix 550

14^o Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, d'une contenance de onze ares, dix centiares, porté au plan cadastral, sous le n° 486, section H, joignant au levant Moussard, au midi Migaud, au couchant Joullain et au nord Bouilly.

Mise à prix 545

15^o Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, appelé les Ruissieux, d'une contenance de quarante-quatre ares, et porté au plan cadastral sous les n°s 172, 173, 174, 175, 176, 177, 181 et 194, section H, joignant au levant M^{me} veuve Besnard et Moussard, au midi Moussard, Bienvenu et veuve Belloire, au couchant Bienvenu et Coulon, et au nord Bienvenu et un chemin.

Mise à prix 2.240

16^o Lot.

Un morceau de terre, sis aux Moulins-Carrés ou les Chantiers, porté au plan cadastral sous le n° 599, section G, pour une contenance de vingt-huit ares cinquante centiares, joignant au levant veuve Richard, au midi Beaufils-Duday et Coulon-Pallo, au couchant une charrière, et au nord Bigarré-Beaufils et autres.

Mise à prix 1.295

17^o Lot.

Un morceau de terre, sis à la Motte, appelé le Champ-Meunier, d'une contenance de soixante-cinq ares trente-quatre centiares, porté au plan cadastral sous les n°s 183, 185 bis et 186, section G, joignant au levant Coulon et Albert, au midi Albert, au couchant veuve Besnard, au nord Coulon et la rue de la Motte à l'Echeneau.

Mise à prix 2.970

18^o Lot.

Un morceau de terre, sis aux Sables, d'une contenance de onze ares trente huit centiares, porté au plan cadastral sous le n° 953, section H, joignant au levant Lamoureux-Tan, au midi Hallouin; et au nord Marchand.

Mise à prix 60

19^o Lot.

Un morceau de terre, sis aux Champs-Bas, contenant vingt-trois ares quatre-vingt-sept centiares, porté au plan cadastral sous les n°s 343 p. et 344 p., section F, joignant au levant M. Mottier, au midi M. Gauchais, au couchant

Coulon, et au nord Beaufils. Ce morceau est soumis à l'usufruit de M. François Coulon, sus-nommé, pendant sa vie.

Mise à prix 350

Total des mises à prix... 20.275

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e LOUIS ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

Soit à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes;

Soit à M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, rédacteur et dépositaire du cahier de charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le vingt-six septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

LOUIS ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 27 septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, 1^{er} case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 2 octobre 1887, à midi,

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Echelle,

Comprenant au rez-de-chaussée 2 chambres, chambre au premier; à côté, cave; cour, hangar et beau jardin.

Sur la mise à prix de 3,000 fr.

On traitera de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, dépositaire du cahier des charges. (646)

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET

0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (387)

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelie. (367)